

Uvrier, le 6 novembre 2018

Monsieur le Conseiller d'Etat  
Christophe Darbellay  
Chef du DEF  
Place de la Planta 1  
1950 Sion

## Temps scolaire des degrés 1H et 2H

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Dans le cadre de la consultation sur l'augmentation du temps scolaire pour les degrés susmentionnés, la SPVal vous transmet les observations, les considérants et les remarques des enseignants concernés.

En préambule, le bref délai de consultation, l'échéance d'une entrée en vigueur pour 2019/2020, l'introduction, en août 2015, de la LEP et de l'OLEP, qui n'ont pas encore déployé tous leurs effets, et le fait que les élèves de 4H évalués en juin 2018 ont effectué trois ans dans le nouveau système sont autant d'éléments qui devraient permettre des analyses, des bilans et des échanges approfondis avec tous les partenaires.

De plus, le développement du jeune enfant et ses besoins biologiques doivent être à la base même de la réflexion et passer bien avant les comparaisons intercantionales du temps scolaire, les résultats PISA et les demandes privées.

Pour la SPVal, l'augmentation du temps de classe pour les plus jeunes élèves n'est pas une garantie d'amélioration du niveau des élèves en fin des cycles 1 et/ou 2. Les enseignants ont pu constater de réels bénéfices pédagogiques dans leur classe quand

- les activités réunissent un petit effectif ;
- les structures spacieuses permettent à chaque enfant de *mobiliser et montrer ce qu'il sait déjà, exercer ses capacités d'imagination et d'anticipation, prendre des initiatives, éprouver des émotions, des dilemmes, rechercher des solutions, appréhender le temps, l'espace et autrui dans l'action* ;
- l'attribution de périodes spécifiques favorise l'intervention des spécialistes pour l'élève allophone, à besoins particuliers ou intégré ;
- l'enseignant a droit au plein temps quels que soient son degré d'enseignement, la commune où il travaille et l'effectif de sa classe.

Partant de ces constats, la SPVal a analysé les deux variantes proposées par le SE, à savoir 28 ou 32 périodes pour la classe. La réflexion a porté sur les considérants ci-dessous :

- l'enfant de 4 ans a besoin d'être accompagné dans son individualité, soutenu dans le développement de son langage et l'acquisition de son rôle d'élève;
- les demi-journées, en petit groupe homogène (1H ou 2H) déploient un bénéfice pédagogique mesurable tout en évitant la primarisation;
- selon les études effectuées dans le cadre de l'approche vygotskienne (Wells, 1999) ainsi que par Johnson et Johnson (1994) ou Stalvin (1994), la coopération entre les pairs possédant le même niveau de connaissance démontre des effets positifs;
- le passage aux matinées à 4 périodes ne doit, en aucun cas, introduire une nouvelle matière à la grille horaire mais bien permettre une nouvelle articulation des modalités de travail en fonction des réalités du quotidien et de la capacité d'attention du jeune enfant. Pour rappel, l'horaire optimal d'apprentissage est cité entre 9h30 et 11h30 puis après 14h30;
- dès lors que le besoin physiologique « *vivre les notions par le corps et la manipulation* » permet aux petits d'ancrer leurs apprentissages, une réflexion sur l'effectif maximal d'une classe ou sa configuration spatiale doit être menée;
- l'enfant s'intègre et interagit différemment avec ses pairs ou son enseignant dans un groupe d'élèves de 16-18 ou de 22-24 ;
- l'école poursuit des objectifs spécifiques qui sont en rien comparables avec ceux des structures d'accueil. En 1H-2H, l'enfant vit des transitions d'une part sociétales (famille-école) et d'autre part développementales (enfant-élève). Ces dernières exigent une attention particulière de l'enseignant;
- les études sur l'école et le développement de l'enfant sont multiples et leurs recommandations variées voir opposées;
- l'école n'est pas le seul lieu d'apprentissage pour les enfants;
- l'élève doit pouvoir fréquenter l'école de manière équitable quel que soit son domicile;
- l'Etat du Valais, en qualité d'employeur, ne doit plus tolérer des organisations locales limitatives pour le taux d'activité des enseignants, mais veiller à offrir des chances équitables d'enseigner à plein temps à tous les enseignants primaires;
- avec la pénurie d'enseignants qui se profile à l'horizon 2020, la profession se doit d'être attractive même au cycle 1. L'harmonisation du temps attribué à la classe, 32 périodes, serait un atout;
- l'enseignant du cycle 1 travaillant à plein temps doit pouvoir consacrer toute son énergie et son savoir-faire à sa classe, ceci dans les 3 « champs de son mandat » fixés par la loi 400.2, art. 30;
- l'école nouvelle, pensée par le législateur et approuvée par les électeurs, a été partiellement introduite en août 2015, car les restrictions budgétaires ont empêché la mise en place des éléments bénéfiques à l'encadrement des élèves dans les premiers degrés de la scolarité;
- l'uniformisation des pratiques garantit l'équité de l'encadrement des élèves ainsi que l'employabilité et l'attractivité de la profession.

**Sur ce, la SPVal soutient fermement la variante 2 qui garantit un encadrement sur la base de 32 périodes par classe et assure aux plus jeunes élèves, 1H, une demi-journée d'école en petit groupe homogène.**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1-2H	2H	1H	1-2H	1-2H
1-2H	2H	1H	1-2H	1-2H
1-2H	2H	1H	1-2H	1-2H
1-2H	2H	1H	1-2H	1-2H
2H	2H		2H	2H
2H	2H		2H	2H
2H	2H		2H	2H

Cette variante pourrait-être déclinée aussi ainsi :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
2H	2H	1H	2H	2H
2H	2H	1H	2H	2H
2H	2H	1H	2H	2H
2H	2H	1H	2H	2H
1-2H	1-2H		1-2H	1-2H
1-2H	1-2H		1-2H	1-2H
1-2H	1-2H		1-2H	1-2H

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1-2H	1-2H	1H	1-2H	1H-2H
1-2H	1-2H	1H	1-2H	1H-2H
1-2H	1-2H	1H	1-2H	1H-2H
2H	2H	1H	2H	2H
2H	2H		2H	2H
2H	2H		2H	2H
2H	2H		2H	2H

La SPVal et sa Commission *Cycle 1* se tiennent à votre disposition pour débattre de certains éléments présentés dans ce courrier et ainsi collaborer, en tant que partenaire pédagogique et syndical, à une école primaire de qualité pour les années à venir.

Dans l'espoir que ces délibérations vous permettent de prendre les meilleures décisions pour les élèves valaisans, nous vous présentons, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos meilleures salutations.

Olivier Solioz  
Président



Anne-Marie Mesiano  
Administratrice



**Copies à :** M. Jean-Philippe Lonfat, Chef du SE  
M. Michel Beytrison, Adjoint au SE  
Mme Marylène Volpi Fournier, Présidente de la FMEP  
M. Urs Zenhäusern, Directeur de la FMEP  
Mme Patricia Juillard, Responsable administrative de la FMEP  
Mme Christine Dani, Co-présidente VLPO  
M. Bertrand Copt, Président de l'AVDEP  
M. Tristan Mottet, Président de la FRAPEV